

FICHES-EXPORT

Fiche n°5 - Chambres de Commerce et d'Industrie de Haute-Normandie - Septembre 2001

Fonds structurels européens 2000-2006

La politique européenne d'action régionale ayant pour but de «réduire l'écart entre les niveaux de développement des diverses régions en vue du renforcement de la cohésion économique et sociale de l'Union européenne», l'Etat, la Commission européenne et tous les acteurs économiques et sociaux de la région Haute-Normandie ont approuvé ensemble, au cours de la réunion du Comité de suivi du 11 juin 2001 à l'Hôtel de région, le document unique de programmation (DOCUP) Objectif n° 2 pour la période 2000-2006.

Ce document unique fixe les objectifs d'interventions prioritaires des crédits communautaires pour 7 ans en Haute-Normandie. Ceux-ci s'élèvent à *plus de 2 milliards de francs*.

Qu'est-ce que le Docup Objectif 2 ?

Le document unique de programmation de l'Objectif n° 2 assure la coordination de l'ensemble de l'aide structurelle communautaire, y compris la

coordination des mesures en matière de développement rural, en faveur de «**la reconversion économique et sociale des zones en difficulté structurelle**».

En Haute-Normandie, la stratégie d'intervention du présent programme est étroitement adossée à celle du **contrat de plan Etat/Région 2000-2006**. S'appuyant fortement sur le bilan de la programmation 1994-1999, le diagnostic socio-économique 1999 de la région et l'évaluation ex ante de la nouvelle programmation, cette stratégie concentre les efforts sur 5 objectifs globaux organisés en 6 axes d'intervention prioritaire.

Le contenu du Docup Objectif 2

Les 6 axes d'intervention prioritaire du présent Docup sont :

- axe 1 : diversifier l'activité économique et développer les qualifications pour la croissance et l'emploi.
- axe 2 : renforcer l'économie portuaire et logistique.
- axe 3 : mettre en oeuvre un développement urbain durable.
- axe 4 : favoriser l'amélioration et la

protection de l'environnement.

- axe 5 : aider à la mise en oeuvre du programme.
- axe 6 : conforter l'activité agricole.

Chaque axe d'intervention prioritaire est constitué de mesures et sous mesures faisant l'objet d'une réglementation spécifique.

Eligibilité des zones

Concernant la région Haute-Normandie, les communes éligibles à l'objectif n° 2 sont en particulier les zones en mutation socio-économique dans les secteurs de l'industrie et des services, les zones rurales en déclin, les zones urbaines en difficulté et les zones en crise dépendant de la pêche. Au final, ces zones concernent **75,5% de la population de Haute-Normandie**.

Eligibilité des dépenses

La Haute-Normandie bénéficie depuis le 1^{er} janvier 2000 (date officielle de début d'éligibilité des dépenses), des subventions européennes accordées au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et du Fonds Social Européen (FSE). En ce qui concerne le Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (FEOGA) section «Garantie», la date de début d'éligibilité des dépenses est fixée

au 28 avril 2000.

Le montant total des Fonds structurels s'élève à 2 051,7 millions de francs. Ils sont répartis par Fonds structurel de la manière suivante :

- Fonds Européen de Développement Régional : 1658,5 MF.
- Fonds Social Européen : 357 MF.
- Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole section «Garantie» : 36,2 MF.

Notons qu'une mesure ne peut bénéficier, pour la période 2000-2006, que de la participation financière d'un Fonds à la fois.

Procédure d'instruction des dossiers

En Haute-Normandie, le dépôt des dossiers a lieu auprès d'un «**guichet unique**» qui est assuré soit par la cellule Europe (Préfecture de Département) du Secrétariat Général aux Affaires Européennes (SGAR), soit par la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF) pour les dossiers relevant de l'axe 6 : «Conforter l'activité agricole». Après examen, les dossiers déposés font l'objet, dans les plus brefs délais (objectif visé : 3 mois), d'une décision préfectorale qui est ensuite notifiée au maître d'ouvrage.

Contact : Euro Info Centre de Haute-Normandie - Tél : 02 35 88 44 42

ÉDITION: *Chambres de Commerce et d'Industrie de Haute-Normandie*

ABONNEMENTS : *Centre d'Affaires Rouen International - Centre de Documentation Internationale*

4, rue du Docteur Rambert- 76000 Rouen - Tél. 02 35 14 38 89 - Télécopie 02 35 14 38 26

E-mail : marie-claude.bernis@rouen.cci.fr